



■ AVIS PUBLIÉ AU BOAMP XML N° 15-186500

Lundi 14 Décembre 2015

Date d'envoi au service éditeur : 11/12/2015
 Mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 14/12/2015 au 11/01/2016

Avis faisant référence à cette annonce (0) :
 > Créer un avis d'annulation
 > Créer un avis rectificatif

> Voir l'annonce sous sa forme originale



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
 Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
 En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
 Si vous souhaitez publier cet avis au JOUE merci de transmettre votre demande d'insertion directement. Ce service ne bénéficie pas d'une passerelle avec le JOUE.
 > [Contact client](#)

D3 - Formulaire d'attribution d'une convention de DSP

Département(s) de publication : 35

Avis d'attribution de délégation de service public

Annonce No 15-186500

I. II. III. IV. V. VI.

SECTION I : AUTORITÉ DÉLÉGANTE ET ADRESSE

I.1) Nom et adresse

Syndicat mixte mégalis bretagne, 15 rue Claude Chappe - bâtiment B 15 rue Claude Chappe, à l'attention de M. Renault Thomas, Syndicat mixte Mégalis Bretagne, 35510 Cesson Sévigné. Tél. 02-99-12-51-55. télécopieur 02-99-12-51-37.
 Adresse générale de l'autorité délégante : <http://www.megalisbretagne.org>.
 Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.megalisbretagne.org>.

I.2) Nature de l'autorité délégante

Etablissement public national.

SECTION II : OBJET DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

II.1) Intitulé de la délégation de service public

délégation de service public pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit.

II.2) Texte en application duquel la convention est conclue

délégation de service public relative à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit en Bretagne, conformément aux articles L.1411-1 et suivants, R.1411-1 et suivants et L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

II.3) Objet de la délégation

conformément aux dispositions du premier alinéa du I de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, Mégalis Bretagne se propose de confier à un Déléguataire l'exploitation d'un Réseau de communications électroniques à très haut débit établi sur le territoire de la Bretagne.

À ce titre, le Déléguataire assumera les missions suivantes :

- prise en charge du Réseau confié par Mégalis Bretagne, au fur et à mesure de sa réalisation,
- construction des Raccordements finals,
- exploitation technique du Réseau objet de la présente délégation,
- commercialisation du Réseau auprès des opérateurs et utilisateurs de réseaux indépendants constituant les Usagers du Réseau.

Le Déléguataire fournit toutes les ressources nécessaires à ces missions, notamment le système d'information.

l'exploitation du service public se fera aux frais et risques du déléguataire, qui se rémunérera substantiellement sur la commercialisation de services aux usagers.

Domaine de la délégation : Autre : Aménagement numérique du territoire

Durée de la délégation : 17 ans/Lieu principal d'exécution de la délégation : territoire de la Région Bretagne.

Code NUTS [FR52](#).

II.4) Informations sur le montant prévisionnel total de la convention

Montant : 641 427 823 euros.

II.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

32412100.

SECTION III : PROCÉDURE

III.1) Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité

2014-03_DSP.

III.3) Critères d'attribution

Critères de jugement des candidatures : Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-1, alinéa 3, du Code général des collectivités territoriales, les dossiers de candidatures ont été examinés au regard des critères suivants : - garanties professionnelles et financières ; - respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail ; - aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Ont été admises les candidatures dont les justifications produites à l'appui de leur dossier de candidature ont été jugées suffisantes à l'issue de cet examen. Critères de jugement des offres : les offres des candidats ont été jugées au regard des critères pondérés suivants : - Pertinence commerciale de l'offre (35%) appréciée au regard : o de la cohérence de la stratégie commerciale proposée vis-à-vis des usagers du réseau o des moyens associés pour assurer la commercialisation des services, - Valeur technique de l'offre (35%) appréciée au regard : o de la maîtrise des processus techniques d'exploitation, en particulier pour la conception, la construction et la gestion du raccordement final o des interactions opérationnelles avec les usagers du réseau proposées, en particulier en matière de système d'information, o de la stratégie proposée pour faciliter la mise en exploitation du réseau, ainsi que la nature et niveaux des indicateurs de performance proposés et pénalités associées, - Qualité financière de l'offre (30%) appréciée au regard : o de la cohérence comptable et économique du plan d'affaires prévisionnel, o des moyens financiers et des garanties apportés à son appui, o du montant proposé et les modalités de versement (échancier, part fixe, part variable) pour la redevance d'usage.

SECTION IV : ATTRIBUTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

IV.1) Date de la signature de la convention par l'autorité délégante : 5 décembre 2015.

IV.1) Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel une décision d'attribution de la délégation de service public a été prise
 Société Orange, 78 rue Olivier de Serres-75505 Paris Cedex 15.

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

V.1) La convention s'inscrit dans un projet ou un programme financé par des fonds communautaires : Oui.

Référence(s) utile(s) du projet et/ou programme : feder, Financement Etat (Fsn).

V.2) Autres informations

publications antérieures concernant la même convention :

Bomp b 14-88956, paru le 16 juin 2014, annonce 216

Avis rectificatif 1 paru au bomp b 14-106658 du 12 juillet 2014 annonce 204

Avis rectificatif 2 paru au bomp b 14-124875 du 14 août 2014 numéro 116

Avis revue spécialisée Autoroute de l'information pour une publication le 17 juillet 2014

avis au journal Ouest France pour une publication le 18 août 2014

avis d'intention de conclure paru au BOAMP le 23 novembre 2015

avis d'insertion de commande paru au BOAMP le 25 novembre 2015
avis publication locale paru le 02 décembre 2015.

V.3) **Procédures de recours**

V.3.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Rennes, hôtel de Bizien 3 contour de la Motte, 35044 Rennes. E-mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr. Tél. 02-23-21-28-28. télécopieur 02-99-63-56-84. URL : <http://www.rennes.tribunal-administratif.fr/ta-cao>.

V.3.2) **Introduction des recours** (Référé précontractuel : L. 551-15 du code de justice administrative)

Délai d'introduction des recours : la justice peut être saisie au plus tard le trente et unième jours suivant la publication du présent avis (art. R. 551-7 du code de justice administrative).

V.4) **Date d'envoi du présent avis** : 11 décembre 2015.

SECTION VI : CONSULTATION DE LA CONVENTION

VI.1) **Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultée**

Syndicat mixte Mégalis Bretagne, 15 rue Claude Chappe ZAC des Champs Blancs - bât. B, 35510 Cesson Sévigné. E-mail : marches-publics@megalisbretagne.org.

VI.2) **Autres informations**

La convention de délégation de service public objet du présent avis est consultable dans les locaux de Mégalis Bretagne, sur rendez-vous auprès du Directeur du pôle administratif et financier et sur demande écrite.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : 2014-03_DSP_BTHD

Libellé de la facture : Syndicat mixte mégalis bretagne Pôle Administratif et Financier 15, rue Claude Chappe, 35510 Cesson Sévigné.

Siret : 25351449100039

Classe de profil : Autres organismes publics

Délai de mise en ligne :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 11 janvier 2016.

Classification des produits :

- Services informatiques
- Services fournis principalement aux entreprises



CONS3085062

[> Informations légales](#)